



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 FÉVRIER 2026 À 9 H 00

CE-20260211-314

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOTS 1 357 836 ET 2 626 597

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur les lots 1 357 836 et 2 626 597 du cadastre du Québec, situés au 100, rue Berthe, et, de façon précise, y permettre une distance minimale de 0,6 mètre entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain au lieu de 3 mètres.

(SD-2026-493)

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 1 de 1